



**Monsieur Mars Di Bartolomeo**  
**Président de la Chambre des Députés**

Luxembourg, le 5 janvier 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 81 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question urgente à Madame la Ministre de la Santé au sujet du médicament « Uvestérol D ».

La presse française a révélé aujourd'hui que le médicament « Uvestérol D », prescrit fréquemment en France pour lutter contre la carence en vitamine D, vient d'être suspendu du commerce, suite au décès récent d'un nouveau-né.

Il se trouve que, en raison des potentiels effets néfastes liés à son mode d'administration à l'aide d'une pipette, ledit médicament a déjà été mis sous surveillance renforcée depuis 2006 par l'Agence nationale du médicament en France.

Certains organes de presse luxembourgeois rapportent aujourd'hui que ce médicament ne serait pas utilisé au Luxembourg.

C'est dans ce contexte que j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé :

- Madame la Ministre peut-elle confirmer respectivement infirmer que le médicament susmentionné est également commercialisé au Luxembourg ?
  - o Dans l'affirmative, le médicament en question a-t-il également été placé sous surveillance renforcée au Luxembourg, à l'instar de la France et si oui, depuis quelle date ? Madame la Ministre va-t-elle, le cas échéant, décider de suspendre la commercialisation du médicament « Uvestérol D » ?
  - o Dans la négative, Madame le Ministre peut-elle préciser quels médicaments sont prescrits comme alternatives au médicament « Uvestérol D » au Luxembourg pour des nouveau-nés, les nourrissons et les enfants jusqu'à l'âge de cinq ans ? Est-ce que ces médicaments respectivement leur mode d'administration présentent, en cas d'usage, les mêmes risques que ceux relatifs au médicament mis en cause ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Sylvie Andrich-Duval  
Députée



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Santé

Dossier suivi par: JOME Laurent  
Tel: 247 85510  
Email: laurent.jome@ms.etat.lu

Monsieur le Ministre  
Aux Relations avec le Parlement  
Service central de Législation  
43, boulevard Roosevelt  
L-2450 LUXEMBOURG



Luxembourg, le 26 janvier 2017

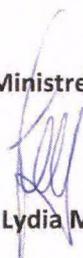
**Concerne:** réponse à la question parlementaire n° 2653 du 5 janvier 2017 de Madame la Députée Sylvie Andrich-Duval  
**Réf. :** 81bx1846f

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse de la soussignée à la question parlementaire n° 2653 du 5 janvier 2017 de Madame la Députée Sylvie Andrich-Duval concernant le médicament Uvestérol D.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

La Ministre de la Santé,



Lydia MUTSCH



137-90060-20034035-FR

Villa Louvigny  
Allée Marconi  
L-2120 Luxembourg

Tél. (+352) 247-85505  
Fax (+352) 46 79 63

Adresse postale:  
L-2935 Luxembourg

ministere-sante@ms.etat.lu  
www.ms.public.lu

